

PAR COURRIEL

Québec, le 10 juillet 2025

Monsieur Jean-Robert Poulin
Porte-parole
Kruger Energie Saint-Paul-de-Montminy
jean-robert.poulin@kruger.com



INFORMER

Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ11

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



CONSULTER

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **14 juillet à 15 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

La commission d'enquête souhaite obtenir des précisions aux réponses reçues le 7 juillet 2025 et déposées sous la cote DQ4.1.

- Question 1 : Veuillez préciser à quel moment vous prévoyez déposer les programmes préliminaires de surveillance et de suivi des niveaux sonores en phases de construction et d'exploitation. La commission rappelle que vous vous êtes engagé à les déposer avant le début de l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale.
- Question 3 : Veuillez préciser si la mesure consistant à ne réaliser aucun déboisement au cours de la période de nidification de la grive de Bicknell, notamment à l'intérieur de ses habitats potentiels, constitue un engagement ferme ou une mesure qui serait appliquée dans la mesure du possible.
- Question 6 a. : Selon le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny sur l'implantation d'éoliennes, le terme habitation inclut les résidences permanentes et les chalets de villégiature. Dans votre tableau vous présentez deux catégories, soit résidence permanente et habitation/chalet. Veuillez expliquer ce que vous entendez par habitation dans le contexte de la réponse à cette question en justifiant son regroupement avec le dénombrement des chalets. Veuillez également, si possible, préciser le nombre de chalets habités à l'année?
- Question 6 e. :

Veillez inclure dans votre tableau les niveaux sonores initiaux (avant la réalisation du projet) considérés pour chacun des récepteurs retenus aux cinq lacs tel que demandé dans la question.

Veillez également préciser la signification de la mention « S/O » pour les lacs Jally et Carré et si les répercussions du projet sur le climat sonore ont été évalués pour ceux-ci.